

Ordonnance Souveraine n° 258 du 15 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1^{er} de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1^{er} et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Roger BOSIO, Brigadier de police, Vice-Président de la section monégasque de l'Association Internationale de la police (IPA), à titre posthume,

Roland NEGRE, Commandant Principal-Inspecteur de Police,

Marc MASSOBRIO, Commandant-Inspecteur de Police,

Gérard COMPARETTI, ancien Commandant-Inspecteur de Police,

M^{me} Viviane AUSSET, épouse GROSFILLETZ, ancien Lieutenant-Inspecteur de Police,

MM. Claude CORSINI,] Sous-Brigadiers de Police
Jean-Paul DESPLAT,	
Bernard HAEGELY,	
Marcel RICCI,	

Marc ALBALADEJO, ancien Brigadier de Police,

Patrick FOLLETE-DUPOINTS,] anciens Sous-Brigadiers de Police
Dominique HOUSSIER,	

Gilbert BACCIALON,] Agents de Police
Mario BULGHERONI,	
Noël CAMINITI,	
Alain GREGOIRE,	
Marcel HUET,	

Dominique SAPEY-TRIOMPHE.]

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Fabrice PRONZATI, Commandant Principal-Inspecteur de Police,

Philippe BROUSSE, Commandant-Inspecteur de Police,

MM. Denis GARCIA, Capitaine-Inspecteur de Police,
 Serge DENIS, Lieutenant-Inspecteur de Police,
 Christian ESCAFFRE, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Bernard GARCIA, } Brigadiers-Chefs de Police
 Eric GIOANNI, }
 Eric BRISSART, } Brigadiers à la Compagnie de Nos Carabiniers
 Eric BRUNO, }
 Jean-Max SPINOSI, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,
 Michel ETIENNE, }
 Pierrick GHIGGINO, } Brigadiers de Police
 Jean-Charles PERALDI, }
 Etienne DE LUCA, }
 Christian DEMOUSTIER, } Sous-Brigadiers de Police
 Thierry ZENATI, }
 Jean-Luc MACHU, Carabinier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Alain LARIS, Sapeur-Pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,
 Régis ALEXANDRE, }
 Jean-Marc CHESSEL, }
 Jean-Pierre CORNIGLION, }
 Jean-François DELIGEARD, }
 Philippe ESPALLARGAS, }
 Patrick FORZANO, } Agents de Police
 Philippe GASTAUD, }
 Philippe GIFFAULT, }
 Lionel LAGORSE, }
 Luc MARTIN, }
 Pascal MARTIN, }
 Georges PIN, }
 Didier SANCHEZ. }

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Alain KLARIC, Commandant-Inspecteur de Police,
 Jean-François CARETTE, Lieutenant-Inspecteur de Police,
 Gilles AGOSTA, }
 Frédéric BILQUE, } Caporaux à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
 Fabrice MATGE, }
 Jérôme GARIBALDI, Brigadier de Police,
 Philippe DUTOIT, } Carabiniers
 Alain SERUZIER, }
 Jérôme ALTOL, }
 Philippe COSSAIS, }
 Jean-Philippe DOL, } Sapeurs-Pompiers
 Pascal RACCA, }
 Bruno ROBINAUD, }
 David TRIVELLI, }
 Jean-Marc VERAN, }
 Thierry GUERBEURT, ancien Sapeur-Pompier,
 Jean-Charles ARCHES, }
 Jean-Pierre BIANCUCCI, }
 Christian BRUNETTI, }
 Alain HURTREL, } Agents de Police
 Loïc LETANG-JOUBERT, }
 Gérard MASSENA, }
 Jean-Michel SARRAZY, }
 Patrick TESTA, }
 Serge VENEZIAN. }

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille cinq.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.
